

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil syndical

Objet de délibération :

Contribution des 4 Communautés de communes

Séance du 09 février 2022

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 43 délégués sur 82, convoqués le 03 février 2022.

Pouvoirs donnés :

Béatrice DE VECCHI donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC.

Fabrice VENET donne pouvoir à Alexandre NANCHI, CCPA.

Pierre GOUBET donne pouvoir à Valérie POMMAZ, CCMP.

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames GARIBIAN, BEAU-GUYAT, et FOUGERAY, Messieurs DUSSARRAT, DELOFFRE, BOUCHON, LADREYT, MASSON et PELLETIER.

CC de la Côtière à Montluel : Messieurs GUILLOT-VIGNOT et DAUBIÉ.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame MOLLIÉ.

CC Miribel et Plateau : Monsieur DELOCHE et Madame GUILLET.

Est élu secrétaire de séance : Mme BOLLACHE Anne (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

Le président rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communautés de communes :

- **communauté de communes de la Plaine de l'Ain,**
- **communauté de communes de la Côtière à Montluel,**
- **communauté de communes de Miribel et du Plateau,**
- **communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon.**

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2022 est de 144 806 euros.

La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2018 (entré en vigueur le 1er janvier 2021).

Cette répartition sera modifiée par les données transmises par la préfecture, courant septembre 2022 (comme cela est précisé à l'annexe jointe).

**Le conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

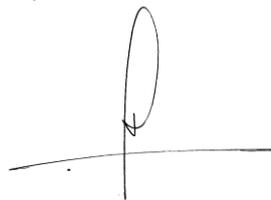
APPROUVE le montant global des contributions arrêté à la somme de 144 806 €,

APPROUVE la répartition indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT que les communautés de communes doivent inscrire leurs contributions à leur budget,

AUTORISE le président à procéder au recouvrement

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the right side and a horizontal line extending to the left, with a vertical line crossing the horizontal line.

Alexandre NANCHI

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le*

Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

CONTRIBUTIONS EN EUROS	
Population totale	144 806,00
Contribution / habitant	1,00
Contribution totale	144 806,00
1/2 en fonction de la population	72 403,00
1/2 en fonction du potentiel fiscal	72 403,00

Tableau des contributions - Exercice 2022 (chiffres issus du recensement rénové 2018 entré en vigueur au 01.01.2021 et potentiel fiscal transmis en 2021)

COMMUNES	CONTRIBUTIONS EN EUROS	POPULATIONS ET POTENTIELS FISCAUX			CONTRIBUTIONS EN EUROS		
		Populations	Potentiel fiscal par habitant	Potentiel fiscal	Fonction de la population	Fonction du potentiel fiscal	Contributions
C.C. Plaine de l'Ain	81 994,93	80 274	1 231,2833	98 840 036	40 137,00	41 857,93	81 994,93
C.C. de la Côtière à Montluel	23 329,91	25 117	1 012,6518	25 434 775	12 558,50	10 771,41	23 329,91
C.C. Miribel et Plateau	27 223,61	24 480	1 445,3077	35 381 132	12 240,00	14 983,61	27 223,61
C.C. Rives Ain-Pays du Cerdon	12 257,54	14 935	757,3371	11 310 830	7 467,50	4 790,04	12 257,54
	144 806,00	144 806		170 966 773	72 403,00	72 403,00	144 806,00

* SOUS RESERVES DE MODIFICATIONS EN FONCTION DU POTENTIEL FISCAL 2022 NON CONNU A CE JOUR ET TRANSMIS COURANT SEPTEMBRE 2022 PAR LA PREFECTURE DE L'AIN

